

**GRILLE DE COTATION ADOPTEE A GRAND POITIERS**

Ancienneté par mois	Points
	1

Critères uniques			Points
Logement actuel	Propriétaire ou locataire	Propriétaire occupant	5
		Locataire d'un logement social (HLM)	10
		Locataire ou sous-locataire d'un logement privé	15
	Sans domicile	Occupant sans titre, squat	20
		Camping, habitat mobile, hôtel	25
		Sans abri, abri de fortune, bidonville	35
	Hébergement ou logement à caractère temporaire	Logement de fonction	10
		Résidences étudiantes ou universitaires	10
		Hébergé chez vos parents ou vos enfants	15
		Hébergé chez un particulier	20
		Hébergé dans un logement à titre temporaire	20
		Résidence hôtelière à vocation sociale	25
		Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel	25
		Logement-foyer (FJT, FTMA, FPA, FPH)	25
		Résidence sociale ou pension de famille (maisons relais)	25
		Appartement de coordination thérapeutique	25
	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA,...)	25	

Critères cumulatifs		Points
Motif de la demande	Non renseigné	0
	Départ de personne à charge(s) du foyer	5
	Enfant mineur dans un logement non décent	5
	Divorce ou séparation	10
	Logement éloigné du lieu de travail	10
	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	10
	Procédure d'expulsion	10
	Regroupement familial	10
	Rapprochement des services	10
	sortie d'une période de chômage de longue durée	10
	Logement non décent	15
	Changement du lieu de travail	20
	Logement bientôt démoli	20
	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie,	25
	Logement indigne	25
	Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	25
	personnes victimes de viol/traité des êtres humains/sortie de prostitution	25

Situation dans le logement actuel (critères cumulatifs)	Points
Sur-occupation	10
Sur-occupation + mineur	5
Sous-occupation	5

Taux d'effort actuel	Points
Moins de 30%	0
De 30 à 40%	10
De 40 à 50%	15
>50%	20

<b>DALO</b>	<b>100</b>
<b>Classement en rang 2 ou plus en Commission d'Attribution des Logements</b>	<b>5</b>

### La grille de gestion des refus

Quel que soit le motif, dès lors que le demandeur refuse plus d'une proposition de logement après passage en CALEOL, 5 points sont retirés de sa cotation.

refus demandeur	Points retirés
1 <sup>er</sup> refus	0
2 <sup>ème</sup> refus	-5
3 <sup>ème</sup> refus	-5
4 <sup>ème</sup> refus	-5
Refus supplémentaire	-5